



**CONGRES D'ORIENTATION DU SNESUP-FSU**  
UNIVERSITE PARIS-SORBONNE ● 17 rue de la Sorbonne - 75005 Paris  
LES 13-14-15 JUIN 2017

## **MODALITÉS D'ORGANISATION DU CONGRÈS**

Le supplément au mensuel n° 653 de mars 2017 contient le rapport d'activité – avec un encart « retraités, retraité.e.s » - et les motions d'orientation des courants de pensée – avec de premières listes de signataires. Le supplément du n° 654 d'avril 2017 comporte les réponses au rapport d'activité, la proposition d'ordre du jour, le calendrier et les modalités de vote. Le bulletin de vote est en page 23 du mensuel n°654 d'avril 2017. L'ensemble des documents, ainsi que des contributions – notamment des courants de pensée - et des documents complémentaires pour préparer les discussions de congrès, sont également en ligne sur le site du SNESUP-FSU <http://snesup.fr/rubrique/congres-dorientation-2017>.

Rappelons que les syndiqué.e.s retraité.e.s relèvent tous d'une section : leur ancienne section d'actif/ve.s ou bien la section 999 des retraité.e.s. Elles/ils peuvent donc voter soit dans leur section d'établissement selon les modalités que la section a définies, soit directement par correspondance au siège du SNESUP pour les syndiqué.e.s qui ne peuvent participer au vote dans leur section, soit pour les syndiqué.e.s relevant de la section 999.

Le document que vous avez sous les yeux donne les informations pratiques et fournit le matériel permettant le vote des syndiqué.e.s retraité.e.s. et de désigner et mandater leurs délégué.e.s au congrès.

### **ATTENTION, CETTE ANNÉE CHANGEMENT DE PROCÉDURE**

La date de fin des votes par correspondance est avancée à deux semaines avant le Congrès : les votes doivent être expédiés au siège du syndicat au plus tard le mercredi 31 mai, le cachet de la poste faisant foi

La transmission des originaux des votes des sections se fait obligatoirement par La Poste

## Calendrier de préparation du congrès

Quand ?	Quoi ?
Début avril	Collecte des cotisations 2016-2017 manquantes et campagne d'adhésion, afin qu'un maximum de syndiqué.e.s participent aux débats et aux votes du congrès.
7 avril	Envoi aux sections de la liste des syndiqué.e.s à jour de leur cotisation 2016-2017 à la date de l'envoi.
Entre le 18 avril et le 30 mai	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunion des syndiqué.e.s des sections pour discussion, votes (rapport d'activité et orientation), choix des délégué.e.s au congrès et définition de leurs mandats.</li> <li>• En cas de besoin, vote par correspondance</li> <li>• Demande de réservation de chambres d'hôtels pour les délégué.e.s</li> </ul>
<b>31 mai</b>	<p><b>Date limite</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'envoi par courriel à <a href="mailto:votes-congres@snesup.fr">votes-congres@snesup.fr</a> des résultats des votes des sections + <b>envoi postal des originaux au siège national</b></li> <li>• d'envoi par la poste au siège du SNESUP-FSU des votes par correspondance (cachet de la poste faisant foi)</li> <li>• de réservation ou d'annulation des hébergements des délégué.e.s</li> </ul>
1 <sup>er</sup> juin	Réunion de la commission de dépouillement
<b>7 juin</b>	<b>Date limite de réception</b> des justificatifs de votes originaux auprès de la commission des mandats (siège) pour les sections métropolitaines
Du 13 juin 9h au 15 juin 13h	Congrès d'orientation du SNESUP-FSU à l'université Panthéon-Sorbonne

## Modalités de vote des syndiqué.e.s retraité.e.s

Les sections syndicales organisent les opérations électorales en s'entourant de toutes les garanties nécessaires à leur régularité et leur sincérité et dans les conditions permettant la plus large participation des syndiqué.e.s de la section. Cela implique :

- d'informer au plus vite les syndiqué.e.s de la section, en leur précisant les modalités de scrutin possibles et en leur rappelant où ils peuvent trouver les documents nécessaires ;
- d'organiser le scrutin (urne et/ou correspondance) et de réaliser le dépouillement des votes ;
- de transmettre le bordereau récapitulatif des résultats et la liste d'émargement selon les modalités indiquées ci-après.

**Le vote individuel se fait à partir du bulletin de vote joint. Le vote par procuration, par courriel, ou par tout mode de vote électronique est proscrit.**

**Seul.e.s les syndiqué.e.s à jour de leur cotisation 2016-2017 peuvent voter.** Le listing nominatif des adhérent.e.s, qui sera transmis par courriel aux secrétaires de section début avril, constitue la liste électorale des syndiqué.e.s qui peuvent participer aux votes dans les établissements.

Il y a donc urgence à renouveler ta cotisation syndicale si tu ne l'as pas encore fait, soit auprès du trésorier de ta section nationale, soit en l'envoyant directement au siège du SNESUP. solliciter les nouve.aux/elles adhérent.e.s potentiel/le.s ainsi que les ancien.ne.s adhérent.e.s en retard de paiement de leur cotisation afin qu'ils/elles puissent voter !

**Au cas où tu aurais un doute sur ta cotisation, tu peux t'adresser :** [vie.syndicale@snesup.fr](mailto:vie.syndicale@snesup.fr).

**Tu peux aussi voir le barème à** [http://snesup.talcod-devs2.net/sites/default/files/fichier/bareme\\_cotisations\\_snesup\\_retraites\\_2016-2017.pdf](http://snesup.talcod-devs2.net/sites/default/files/fichier/bareme_cotisations_snesup_retraites_2016-2017.pdf)

## Tu peux participer au vote au niveau local :

- **en réunion de section**, ce qui permet de participer aux débats autour du rapport d'activité, des motions d'orientation, des autres textes préparatoires sur les thèmes du congrès-
- **vote par correspondance au niveau local, sous double enveloppe** avec enveloppe n°1 vierge comportant le bulletin mise dans une deuxième enveloppe n°2 avec nom, section et signature, et selon les modalités d'acheminement définies par la section

**Attention, le vote des sections, doit avoir lieu au plus tard le 31 mai 2017, date limite de transmission des résultats.**

**Tu peux aussi voter par correspondance au niveau national, si tu ne peux participer au vote dans ta section d'établissement ou si tu relèves de la section 999.**

**Ces votes doivent être expédiés au siège du syndicat au plus tard le mercredi 31 mai, le cachet de la poste faisant foi.**

Rappelons que ce vote doit s'opérer ainsi :

- bulletin de vote dans une enveloppe n° 1 vierge cachetée ;
- enveloppe n° 1 glissée dans une enveloppe n° 2 cachetée, comportant : nom, prénom, section et signature du/de la syndiqué.e ;
- enveloppe n° 2 glissée dans une enveloppe n° 3 cachetée, portant la mention « congrès d'orientation », expédiée, après affranchissement suffisant, au siège du syndicat (SNESUP-FSU, 78 rue du Faubourg Saint-Denis - 75010 Paris).

La commission des mandats du congrès sera amenée à vérifier et valider ces votes (notamment en consultant la liste d'émargement de l'éventuel vote de section, d'où l'importance de la communication de celle-ci).

## Les délégué.e.s

Chaque section dispose d'un nombre de délégué.e.s au congrès défini en fonction du nombre d'adhérent.e.s établi au moment des votes. Seul.e.s les délégué.e.s désigné.e.s par la section ont le droit de vote au Congrès. Elles/ils se voient remettre un **mandat de délégué.e provisoire**. Elles/Ils sont mandatés par la section sur les points à l'ordre du jour et la section peut également leur confier d'autres mandats à ses délégué.e.s.

Les membres sortants de la Commission administrative non délégué.e.s participent de droit au congrès, sans droit de vote. Des syndiqué.e.s non délégué.e.s par leur section peuvent participer au congrès, sans droit de vote.

**Une prise en charge des frais de déplacement, de restauration et d'hébergement** est prévue sous conditions (sur la base du billet SNCF 2<sup>e</sup> classe ou tarif plus avantageux, hébergement en chambre double) pour les délégué.e.s élu.e.s par la section, ainsi que pour les membres de la CA sortante

\*

\* \*

**Il est important que des retraité.e.s participent à la préparation du Congrès pour y apporter leur contribution tant sur les thématiques de l'enseignement supérieur et de la recherche que sur les questions communes actif/ve.s et retraité.e.s ou les questions spécifiques retraité.e.s.**

**Participe et fais participer massivement aux réunions de sections préparatoires au Congrès. Vote et fais voter massivement pour l'activité et l'orientation. Fais toi déléguer par ta section.**



## BULLETIN DE VOTE

### VOTE SUR LE RAPPORT D'ACTIVITE

POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
------	--------	------------	---------------------------

*Cocher une seule des cases ci-dessus*



## BULLETIN DE VOTE

### VOTE SUR L'ORIENTATION

ACTION SYNDICALE	ECOLE EMANCIPEE  POUR UN SYNDICALISME OFFENSIF	EMANCIPATION	POUR UN SYNDICALISME DE LUTTE	AGIR !	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
------------------	--	--------------	-------------------------------	--------	------------	---------------------------

*Cocher une seule des cases ci-dessus*